



échange de colis. Suis-je obligée de le rendre ?

Par **ainebecrocus**, le **15/12/2013 à 14:51**

Bonjour,
J'ai commandé sur un site un objet. J'en ai reçu un autre bien mieux. Son destinataire ayant reçu le mien. La boîte s'est rendue compte de son erreur et m'a envoyé une étiquette collisimo pour que je l'envoie à l'autre personne. Suis-je obligée de le faire ?
Merci beaucoup.

Par **Lag0**, le **15/12/2013 à 16:01**

Bonjour,
Légalement, oui.
Vous avez pris possession d'un objet qui ne vous est pas destiné suite à une erreur.
L'expéditeur s'en est aperçu, vous devez tenir l'objet à sa disposition (à lui d'en assurer le retour).